



# Régime de paiement autorisé

## Autorisation de retraite du compte bancaire

Je désire inscrire le(s) numéro(s) de compte suivant(s) d'Énergie NB au Régime de paiement autorisé :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Inscrire tout autre numéro de compte sur une pièce jointe.

Détenteur du compte d'Énergie NB (en majuscules) : \_\_\_\_\_

Téléphone (jour) : \_\_\_\_\_ Autre Téléphone : \_\_\_\_\_

Le compte bancaire dont Énergie NB est autorisée à retirer de l'argent est indiqué ci-dessous et une formule de chèque marquée NUL est jointe aux présentes.

Votre Institution financière \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Succursale	Institution	Compte
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Compte commercial

OU

Compte personnel

Nom et adresse du détenteur du compte bancaire : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Remettre à :  
Énergie NB Power  
C.P. 2000  
Fredericton, (N.-B.) E3B 4X1  
À l'attention de :  
L'administrateur, RPA

OU

Par télécopieur au :  
(506) 458-4000  
À l'attention de :  
L'administrateur, RPA

Retirer le plein montant de ma facture (option par défaut sans indication au contraire).

OU

J'aimerais établir un retrait maximal de (doit être divisible par 50 \$) \_\_\_\_\_ \$ (100 \$, 150 \$, 200 \$, etc.). Énergie NB se réserve le droit d'augmenter le retrait maximal. Voir les conditions.

Si vous avez des questions, appelez-nous au 1-800-663-6272, envoyez-nous un courriel à l'adresse [service@nbpower.com](mailto:service@nbpower.com), ou rendez-vous à notre site Web [www.energienb.com](http://www.energienb.com)

### Conditions

1. J'accepte/nous acceptons que la présente autorisation peut être résiliée a) par Énergie NB, oralement ou par avis écrit envoyé à mon adresse de facturation avant la prochaine date de retrait, OU b) par moi par écrit ou par communication avec le Centre d'interaction avec les clients d'Énergie NB au 1-800-663-6272 dix (10) jours avant la prochaine date de retrait. Autrement, la résiliation entre en vigueur à la prochaine facturation mensuelle.
2. J'accepte/nous acceptons que la présente autorisation est donnée à l'avantage d'Énergie NB et de ma/notre institution financière et est fournie en considération du fait que ma/notre institution financière accepte de traiter des débits contre mon/notre compte selon les règles de l'Association canadienne des paiements.
3. J'accepte/nous acceptons que la fourniture et la livraison de l'autorisation à Énergie NB constitue la livraison par moi/nous au membre traitant. Toute livraison de l'autorisation à Énergie NB, peu importe la méthode, constitue la livraison par moi/nous.
4. La révocation de l'autorisation ne met pas fin à un contrat de biens ou de services quelconque existant entre moi/nous et Énergie NB. L'autorisation s'applique seulement à la méthode de paiement et n'a aucune autre incidence sur le contrat d'échange de biens ou de services.
5. Énergie NB doit me/nous fournir, à mon/notre adresse de facturation, dans le cas de montants de retrait autorisés variables, un avis écrit du montant et de la date de paiement, au moins 10 jours civils avant la date de paiement de chaque retrait autorisé, sauf si j'ai renoncé à un tel préavis conformément aux directives de l'Association canadienne des paiements.
6. J'accepte/nous acceptons que le membre traitant n'est pas obligé de vérifier l'émission du retrait autorisé selon les détails de l'autorisation, entre autres, le montant, ou l'exécution par Énergie NB des buts pour lesquels le paiement autorisé a été émis, à titre de condition pour livrer un paiement autorisé à Énergie NB à partir du compte.
7. Si mes/nos données bancaires changent, Énergie NB exige la soumission d'une nouvelle demande au moins 10 jours avant la date de retrait prévue.
8. Si vous spécifiez un retrait maximal, Énergie NB se réserve le droit d'augmenter le retrait maximal au prochain multiple de 50 \$ pour couvrir le montant facturé si votre paiement du Régime des paiements égaux OU votre facture ordinaire dépasse le retrait maximal et que votre compte est en souffrance pendant 60 jours. Une lettre sera envoyée pour confirmer le redressement.
9. Je possède/nous possédons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme aux présentes. Par exemple, j'ai/nous avons le droit de faire rembourser tout PA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à l'entente connexe. Pour de plus amples détails de vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou rendez-vous au site [www.cdnpay.ca](http://www.cdnpay.ca).
10. J'accepte/nous acceptons la divulgation de tout renseignement personnel figurant sur mon/notre entente, en autant que ladite divulgation des renseignements personnels est relié directement aux exigences de l'Association canadienne des paiements et nécessaire à leur application convenable.

J'autorise/nous autorisons par les présentes Énergie NB et l'institution financière indiquée à libérer les fonds pour paiement des frais facturés mensuellement conformément aux conditions des présentes au moyen de transactions mensuelles prévues.

Je garantis/nous garantissons que toutes les personnes dont la signature est requise sur ce compte bancaire ont signé l'entente ci-dessous.

J'atteste/nous attestons que tous les renseignements fournis au sujet de mon/notre compte sont exacts.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_